

situation des banques au 31 août et au 30 septembre derniers :

PASSIF.	30 sept.	31 oct.
Capital versé.....	\$65,784,772	\$66,264,967
Réserves.....	33,769,356	33,897,647
Circulation	\$50,387,070	\$53,198,777
Dépôts du gouvernement fédéral.....	3,095,600	2,588,922
Dépôts des gouvernements provinciaux.....	2,421,272	2,358,538
Dép. du public remb. à demande.....	101,911,549	106,915,973
Dép. du public remb. après avis.....	183,062,013	184,135,857
Dépôts reçus ailleurs qu'en Canada.....	21,213,758	20,349,048
Emprunts à d'autres banq. en Canada..	1,491,563	1,504,870
Dépôts et bal. dus à d'autr. banq. en C.	3,462,114	3,446,113
Bal. dues à d'autres banq. en Anglet..	4,998,675	4,192,311
Bal. dues à d'autres banq. à l'étranger.	867,283	819,733
Autre passif.....	5,692,343	6,440,106
	378,603,318	385,050,323
ACTIF.		
Espèces.....	\$11,080,742	11,606,195
Billets fédéraux....	18,642,961	19,309,953
Dépôts en garantie de circulation.....	2,372,973	2,372,973
Billets et chèques sur autres banques....	10,045,213	12,426,426
Prêts à d'autres banques en Canada, garantis.....	1,549,743	1,469,870
Dépôts et balances dans d'autr. banq. en Canada.....	4,512,917	4,682,011
Balances dues par agences et autres banques en Ang...	6,485,226	6,368,471
Balances dues par agences et autres banq. à l'étranger.	12,020,346	9,687,010
Obligations des gouvernements.....	11,752,678	11,977,479
Obligations des municipalités.....	11,914,141	12,062,776
Obligations, actions et autr. val. mobilières.....	25,247,994	25,270,228
Prêts à dem. remboursables en Can.	30,786,953	32,347,947
Prêts à dem. remboursables ailleurs	29,749,949	28,775,146
Prêts courants en Canada.....	272,020,391	276,216,200
Prêts courants ailleurs.....	18,650,178	19,003,505
Prêts au gouvernement fédéral.....		
Prêts aux gouvernements provinciaux	1,572,168	2,181,382
Créanc. en souffrance	2,391,949	2,652,101
Immeubles.....	1,149,744	1,162,132
Hypothèques.....	582,202	575,798
Immeubles occupés par les banques...	6,426,345	6,448,854
Autre actif.....	8,129,840	8,261,712
	\$487,670,752	494,858,345

Gin à bon marché

Une caisse de Genève (gin) Pollen et Zoon, une ancienne maison des plus favorablement connues en Europe, vous décidera, cela ne fait pas de doute, à en commander d'autres. Cette marque se vend meilleur marché que les autres marques et, cependant, c'est un article supérieur que l'on trouvera à la maison Laporte, Martin & Cie.

LE HOMARD

LE DÉPEUPLEMENT DE SES PÊCHERIES

L'industrie du homard compte au nombre des industries les plus importantes du Canada. Les pêcheries de homard de la côte canadienne de l'Atlantique sont aujourd'hui encore les plus considérables du globe et par leur étendue et par leur production.

Quatre provinces: Nouvelle Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince Edouard et Québec, comptent ensemble 738 homarderries employant 15,165 personnes, d'après une statistique officielle pour l'année 1897.

On voit, par ces chiffres, combien il importe de ne pas laisser péricliter une industrie donnant du pain à un si grand nombre de gens qui ne sauraient trouver à le gagner dans d'autres industries que celle qui nous occupe en ce moment.

Cependant, le homard se fait de plus en plus rare sur nos côtes et le gouvernement fédéral s'est justement préoccupé des mesures à prendre pour éviter le dépeuplement des pêcheries de homard. Dans ce but, il a nommé une commission ayant mission de rechercher les causes du dépeuplement et les remèdes à y apporter.

Les causes du dépeuplement, le président de la commission, le professeur Prince, les indique comme suit :

“ Entre autres raisons, dignes d'être mentionnées, signalons le peu d'étendue des limites géographiques dans lesquelles le homard trouve sa subsistance, ses habitudes extrêmement casanières et le champ restreint de ses migrations, ses périls lors de la mue, les dangers qui menacent les œufs de homard, et la nature délicate du jeune fretin pendant un grand nombre de mois au début de son existence. Les ennemis du homard sont légion et l'homme ajoute beaucoup à ces dangers en tendant des pièges appâtés sur les fonds que ce crustacé fréquente lorsqu'il quitte l'eau profonde pour venir couver ses œufs. La principale saison de pêche couvre précisément les mois durant lesquels les homards procèdent à l'incubation de leurs œufs.”

Plus loin le rapport dit :

“ Les symptômes d'épuisement sont évidents. De petits homards n'ayant pas atteint la limite de leur croissance, et mesurant de cinq à huit et neuf pouces de longueur, lesquels auraient été rejettés avec

mépris il y a quelques années, sont maintenant acceptés avec empressement et, dans quelques localités, fournissent l'article de choix sur lequel les fabriques de conserves comptent pour s'approvisionner. Autrefois deux ou trois homards suffisaient à remplir une boîte d'une livre ; maintenant il en faut cinq, six, sept et même dix.

“ Il y a dix ans la taille moyenne des homards était de dix pouces (poids 2-lbs); un vieux pêcheur affirme qu'il y a trente ans la moyenne était de 13 pouces (3½ lbs).”

Les causes de dépeuplement de nos pêcheries de homard sont de deux ordres absolument différents.

L'homme ne peut changer les mœurs du crustacé, il ne peut rien contre ses ennemis ; le maquereau qui se nourrit de larves de homard, la morue, l'égrafeur, le merlan, le bar, la raie et autres qui mangent le jeune homard, les corneilles qui en détruisent un grand nombre.

Mais, par contre, l'homme peut et doit, s'il veut conserver une industrie lucrative, ne pas ajouter inconsidérément aux causes naturelles de destruction, si l'on peut dire.

La commission du homard avait été, comme nous l'avons dit, chargée d'étudier les remèdes à apporter à l'état de choses existant, c'est-à-dire à la diminution sensible et graduelle des homards sur nos côtes.

Les instructions officielles étaient, dans ce sens, qu'il fallait étudier les points suivants: quantité et espèces d'engins de pêches; saison de pêche; limite de la taille ; protection des homards reproducteurs ; remèdes aux dommages faits à d'autres pêches ; propagation et augmentation artificielle du homard.

Disons, tout d'abord, que les commissaires se sont acquittés de leur tâche en hommes d'affaires, soucieux des intérêts du présent et de ceux de l'avenir. Ils se sont gardés, comme malheureusement trop souvent, les commissaires enquêteurs se croient obligés de le faire, de recommander des mesures rigoureuses, vexatoires, une réglementation trop sévère. Ils comptent beaucoup sur les pêcheurs eux-mêmes pour mettre fin à certains abus dont ils sont ou seront les premières victimes. C'est ainsi qu'ils ne recommandent ni ne condamnent aucun système de casiers à pêche, si ce n'est cependant qu'ils demandent, dans de certaines conditions l'interdiction des rets cerclés et des traînes, deux engins destructeurs.

S'inspirant des nécessités locales, les commissaires établissent cinq